



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question au Gouvernement n° 2156

Texte de la question

PETITES RETRAITES

M. le président. La parole est à Mme Martine Carrillon-Couvreur, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Martine Carrillon-Couvreur. Monsieur le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, un million de retraités vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté et 50 % des retraités ont une pension inférieure à 1 000 euros. Cette situation est connue de tous et les quelques revalorisations, souvent inférieures à l'inflation, ne permettent pas d'améliorer le pouvoir d'achat de ces retraités. Ils sont de plus en plus nombreux à se retrouver dans une situation de précarité. Les travailleurs à temps partiel, les conjoints et aides familiaux dans l'agriculture et, en particulier, les femmes sont parmi les plus touchés. Nous le voyons chaque semaine dans nos permanences, où nous rencontrons des retraités qui ne peuvent plus honorer leurs factures.

Deux rapports récents pointent clairement cette situation : celui du Secours Catholique et celui du Médiateur de la République. Il s'agit, monsieur le ministre, d'une urgence sociale. Face à cette urgence, il faut replacer la solidarité nationale au cœur de notre système de retraite. L'équité implique que toutes les rémunérations contribuent au financement de notre système de protection sociale, qu'il s'agisse des stock-options ou des autres rémunérations du capital qui ne sont pas sollicitées à ce jour.

Un député du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Très bien !

Mme Martine Carrillon-Couvreur. Il est insupportable que de nombreux Français se retrouvent, au moment de leur retraite, sans revenus décents, alors qu'ils ont participé durant leur carrière au dynamisme de la France. Monsieur le ministre, allez-vous vous engager à soumettre les très hauts revenus, les produits du capital financier ou de la rente au financement de la solidarité nationale pour améliorer la situation du million de retraités qui vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Mme Huguette Bello. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Madame la députée Carrillon-Couvreur, il s'agit évidemment d'un sujet de préoccupation majeure pour le gouvernement de François Fillon. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* C'est tellement vrai que nous avons fait voter l'augmentation de 25 % du minimum vieillesse sur cinq ans, donc jusqu'à la fin du mandat du Président de la République.

M. Albert Facon. Lequel ?

M. Bernard Roman. Il n'y a pas eu de vote !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Cela concerne 400 000 personnes. Avez-vous voté cela ? Non !

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Il n'y a pas eu de vote !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Nous avons revalorisé de 11 % les pensions de réversion des plus modestes.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. menteur !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Cela concerne 600 000 personnes. Avez-vous voté cela ? *(Vives protestations sur les bancs du groupe SRC.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Il n'y a pas eu de vote !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Nous avons revalorisé les petites pensions agricoles, qui sont trop modestes.

(Protestations sur les bancs du groupe SRC.)

M. Philippe Martin. Quelle honte !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Cela représente un gain pour 230 000 agriculteurs retraités ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe SRC.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. menteur !

M. le président. Je vous en prie ! Calmez-vous !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Avez-vous voté cela ? Non ! ("*C'est scandaleux !*" sur les bancs du groupe SRC.)

Nous avons voté la revalorisation de l'aide à la complémentaire santé qui a été portée de 400 à 500 euros pour les personnes âgées les plus modestes. *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

M. Philippe Martin. Quelle honte ! C'est faux !

M. le président. On se calme, monsieur Martin !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Avez-vous voté cela ? ("*Non !*" sur les bancs du groupe UMP.)

Nous avons revalorisé les pensions complémentaires des agriculteurs, ce qui représente un gain moyen de 400 euros par an pour 100 000 veuves. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Avez-vous voté cela ?

(Protestations sur les mêmes bancs.)

De nombreux députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. menteur !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. On peut, ainsi, le mercredi après-midi, essayer d'enfourcher tous les chevaux de bataille démagogiques ! Il faut simplement essayer d'agir ! *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

Dans le débat sur les retraites, nous intégrons évidemment la dimension de la solidarité au plus haut niveau.

M. Philippe Martin. C'est faux ! Quelle honte !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Nous discutons avec les partenaires sociaux. Je discuterai avec le parti socialiste dans une heure et j'imagine que nous parlerons de la solidarité. Mais, madame, il faut être simplement à la hauteur de l'enjeu qui nous est posé. *(Vives protestations sur les bancs du groupe SRC.)* Si vous êtes responsables, soyez-le jusqu'au bout ! *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Vives protestations sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2156

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2010